Espace pédagogique de l'académie de Poitiers > Pédagogie - Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne > S'informer > Numérique

https://ww2.ac-poitiers.fr/dsden86-pedagogie/spip.php?article1983 - Auteur: Charline Martinet



B2I

publié le 22/02/2015 - mis à jour le 23/02/2015

Descriptif:

Documents d'appui

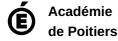
Le **B2i** se présente sous la forme d'un contrôle continu.

Le niveau 1 concerne les élèves de l'école primaire.

Tout au long de sa scolarité, l'élève sera amené à réaliser des activités faisant appel à l'outil numérique. Lorsqu'il pensera pouvoir réaliser seul une activité utilisant des connaissances ou des compétences mentionnées dans un document d'auto-évaluation, il l'inscrira sur celui-ci.

L'enseignant s'assurera que l'élève a effectué plusieurs activités présentant les mêmes compétences et que celles-ci sont réellement acquises, avant de les valider sur la **feuille de position**. Cette feuille de position doit être annexée au dossier d'évaluation de l'élève dès le début du cycle 2 et complétée chaque année. Elle sera transmise au collège avec le dossier d'admission en 6ème. Le B2i n'est pas que l'affaire du maître de CM2.

Le B2i est intégré au socle commun, l'obtention du B2i école correspond donc à l'acquisition de la compétence 4 du Livret Personnel de Compétences (LPC).



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.